

11.4 Statistique annuelle de l'agriculture

La collecte, le dépeillement et la publication de la statistique agricole relèvent de Statistique Canada. De précieux renseignements sont obtenus lors des recensements, au moyen de sondages par la poste et à partir des données consignées dans les archives gouvernementales.

Statistique Canada recueille et publie, tous les mois et tous les ans, des statistiques primaires et secondaires sur l'agriculture. Les statistiques primaires portent principalement sur l'état des cultures, la production estimative de denrées agricoles et de bétail, les salaires de la main-d'œuvre agricole et les prix payés aux agriculteurs pour leurs produits. Les statistiques secondaires portent sur le revenu et les dépenses de la ferme, la consommation alimentaire par habitant, la commercialisation des céréales et des bestiaux, l'industrie laitière, les minoteries, l'industrie du sucre et les stocks des entrepôts frigorifiques. Statistique Canada bénéficie, pour la réunion des statistiques annuelles et mensuelles, de la collaboration du ministère de l'Agriculture du Canada, de divers ministères provinciaux et d'organismes comme la Commission canadienne des grains et la Commission canadienne du blé. Il reçoit également le concours bénévole de milliers d'agriculteurs canadiens qui lui font parvenir leurs déclarations, et les commerçants et les fabricants fournissent aussi de nombreux renseignements utiles. Les chiffres de la présente section ne comprennent pas ceux de Terre-Neuve car l'agriculture joue un rôle relativement peu important dans l'économie de cette province, la production commerciale de la plupart des denrées y étant fort limitée. Les sous-sections suivantes présentent les statistiques de 1972 et celles des années antérieures à des fins de comparaison; les chiffres de l'année la plus récente sont sujets à rectification et il est à noter que bon nombre des chiffres des autres années ont été révisés depuis la publication de l'*Annuaire du Canada 1973*.

11.4.1 Revenu agricole

Recettes en espèces provenant de l'exploitation agricole. L'estimation des recettes en espèces provenant de l'exploitation agricole tient compte des recettes provenant de la vente de produits agricoles, des paiements de participation versés par la Commission canadienne du blé pour les récoltes de céréales des années précédentes, des avances nettes versées en espèces pour les céréales entreposées dans les fermes de l'Ouest canadien, des paiements d'appoint consentis par l'Office de stabilisation des prix agricoles ainsi que des paiements supplémentaires. Les recettes en espèces provenant de la vente de produits agricoles comprennent toutes les recettes tirées de la vente de diverses denrées agricoles, abstraction faite des échanges directs entre agriculteurs. Ce sont les prix payés aux agriculteurs à la ferme qui servent à évaluer les produits vendus; ils comprennent les subventions, indemnités et primes accordées pour des produits déterminés, mais non les frais d'entreposage, de transport, de transformation et de manutention qui ne sont pas effectivement perçus par les agriculteurs.

Selon les estimations actuelles, le montant total des recettes en espèces provenant de l'exploitation agricole pour 1973 (paiements supplémentaires non compris) se chiffre à \$6,729 millions pour le Canada, soit 25% de plus que la valeur révisée de 1972, qui était de \$5,386 millions (tableau 11.1). Ce gain peut être attribuable à la hausse de toutes les sources de recettes en espèces, à l'exception du tabac et des paiements d'appoint. Les augmentations les plus importantes sont survenues dans les versements de la Commission canadienne du blé pour le blé et l'orge, de même que dans les recettes provenant du colza, des pommes de terre, des gros bovins et des veaux, des porcs et des volailles (tableau 11.2). Les hausses de prix du côté des cultures et du bétail dans toutes les régions du Canada ont entraîné une augmentation des recettes globales en espèces dans toutes les provinces.

Les agriculteurs ont également reçu des paiements supplémentaires d'une valeur de \$72 millions en 1973, soit une légère diminution par rapport au montant reçu en 1972 (\$77 millions). Ces paiements comprennent les montants versés aux termes de la Loi sur l'assistance à l'agriculture des Prairies, du Programme de réduction des stocks de blé (LIFT), du Programme de double tarif du blé, de même que les subventions en espèces versées aux agriculteurs du Québec et de l'Ontario en vertu du Programme concernant les dégâts causés par la pluie et aux agriculteurs de l'Alberta et de la Colombie-Britannique en vertu du Programme d'aide d'urgence aux provinces de l'Ouest. La somme des recettes en espèces provenant de l'exploitation agricole et des paiements supplémentaires en 1973 s'est établie à \$6,801 millions, soit 25% de plus que l'estimation de 1972 (\$5,463 millions).